



Réclamation suite au changement d'un bip émetteur de garage.

Par **Stormix**, le **19/03/2012** à **12:21**

Bonjour,

J'ai un avenant au bail de 2011, car j'ai pris la place d'un des bailleurs d'origine (de 2010). Cet ancien "coloc" m'a donc transmis de lui même le BIP (émetteur électronique qui ouvre le garage).

Celui-ci étant défectueux, il m'en a passé un qui marchait mieux. On a 2 BIP, car on a 2 places de parking.

Mais voilà que le BIP en ma possession ne marche plus alors que je voulais rentrer chez moi.

Le "quartz" s'est dessoudé. Je passe donc l'agence qui me dit : "Pas de soucis, on vous l'échange GRATUITEMENT. Mais si vous l'auriez perdu, il faut le payer..."

La personne responsable de l'équipement arrive regarde mon BIP défectueux et me dit "Le quartz est dessoudé, ça arrive..." Je remet donc mon BIP sans signer aucune décharge, devis ou autre.

Après quelques jours je recois mon BIP. Je n'ai toujours rien à signer, il fonctionne bien (nouveau modèle). Une lettre d'accompagnement est jointe qui dit que la facture sera payée PAR L'AGENCE.

Seulement voilà l'agence m'envoie une réclamation un mois après pour ce BIP.

Je les contacte aussitôt, en contestant cette somme et précisant que j'ai la "preuve" que je ne leur dois rien et que j'aurai pu le ressouder par moi-même...

Changement de discours de la part du monsieur de l'équipement qui me dit :
"Un BIP que vous avez fait tomber, cassé de vous même est à votre charge".

Rien ne prouve qu'il soit tombé ou que j'ai essayé de le saboter. J'en ai toujours pris soin, jamais fait tomber. Il commençait à buger...

Aucune ligne dans mon bail ne parle de l'entretien et de l'usure de l'émetteur.

Je leur ai déjà envoyé un mail, à leur demande qui justifie mon "innocence" il n'y ont pas répondu et se sont contentés de relancer une demande...

Que faire pour leur dire d'arrêter de me réclamer cette somme de 58,01€ ?